

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2026 – DPATE / T-048

portant interdiction de la circulation routière

VOIE	R.D. 74
P.R.	PR 23 + 590 au PR 58 + 250
COMMUNES	HEMILLY GUINGLANGE
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme d'entretien 2026</i> • Travaux de reprofilage de la chaussée entre HEMILLY et GUINGLANGE.
DATES	• Du mardi 2 juin à 8h00 au jeudi 4 juin 2026 à 18h00.
SYSTEME D'EXPLOITATION	Coupure et déviation générale de la circulation routière. (Coupure 24h24)
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• Signalisation de chantier, de coupure à la charge de l'entreprise COLAS EST • Signalisation de déviation à la charge du Département - UTT de FORBACH-SAINT AVOLD

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Mode d'exploitation :

Les travaux nécessiteront une coupure de la circulation routière de la RD 74 entre HEMILLY et GUINGLANGE. Coupure 24h/24.

Une déviation sera mise en place comme suit :

HEMILLY > RD75 > RD103L > SERVIGNY-LES-RAVILLE > RD4 > RAVILLE > RD603 > FOULIGNY > RD19 > GUINGLANGE.

• Et vice versa.

Article 2 : Mme le Directeur du Patrimoine, de l'Aménagement des Territoires et de l'Éducation ;
M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise COLAS EST à Sarreguemines ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera à M. la Sous-Préfet de l'Arrondissement de FORBACH - BOULAY et aux Maires des Communes de GUINGLANGE, HEMILLY, FOULIGNY, RAVILLE, SERVIGNY-LES-RAVILLE, pour information.

METZ, le 27 / 05 / 2026

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2026 – DPATE / T-048

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
B.P. 85195 - 57075 METZ Cedex 03
- 1 Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale B.P. 41072 -
57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et
de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports
B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1
- 1 M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
S.D.I.S. - 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz -
Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de FORBACH - BOULAY, pour exécution en ce
qui le concerne.
- 5 MM. les Maires des Communes de: HEMILLY, GUINGLANGE, FOULIGNY, RAVILLE,
SERVIGNY-LES-RAVILLE, pour information.
mairie.quinglange@wanadoo.fr mairie-hemilly@orange.fr mairie.fouligny@orange.fr
mairie.servignylr@orange.fr raphael.dupont.slr@orange.fr mairieraville@wanadoo.fr

Copie transmise pour information :

2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de FORBACH – SAINT AVOLD
+ DPATE/DRM/SDER/CORD57

1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR

1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY technicien.lorraine@kisio.com

1 M. le Directeur de l'Entreprise COLAS EST - 12 rue René François Jolly - 57200 SARREGUEMINES
cedric.thil@colas.com moselleest@colas.com

Chrono SDER

METZ, le 27 / 05 / 2026

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT